

Le dossier électronique du patient : votre allié santé



Le dossier électronique du patient (DEP) est un recueil numérique d'informations importantes sur votre santé. Vous pouvez y accéder à tout moment par une connexion internet sécurisée et autoriser les professionnels impliqués dans vos traitements à y avoir accès également.

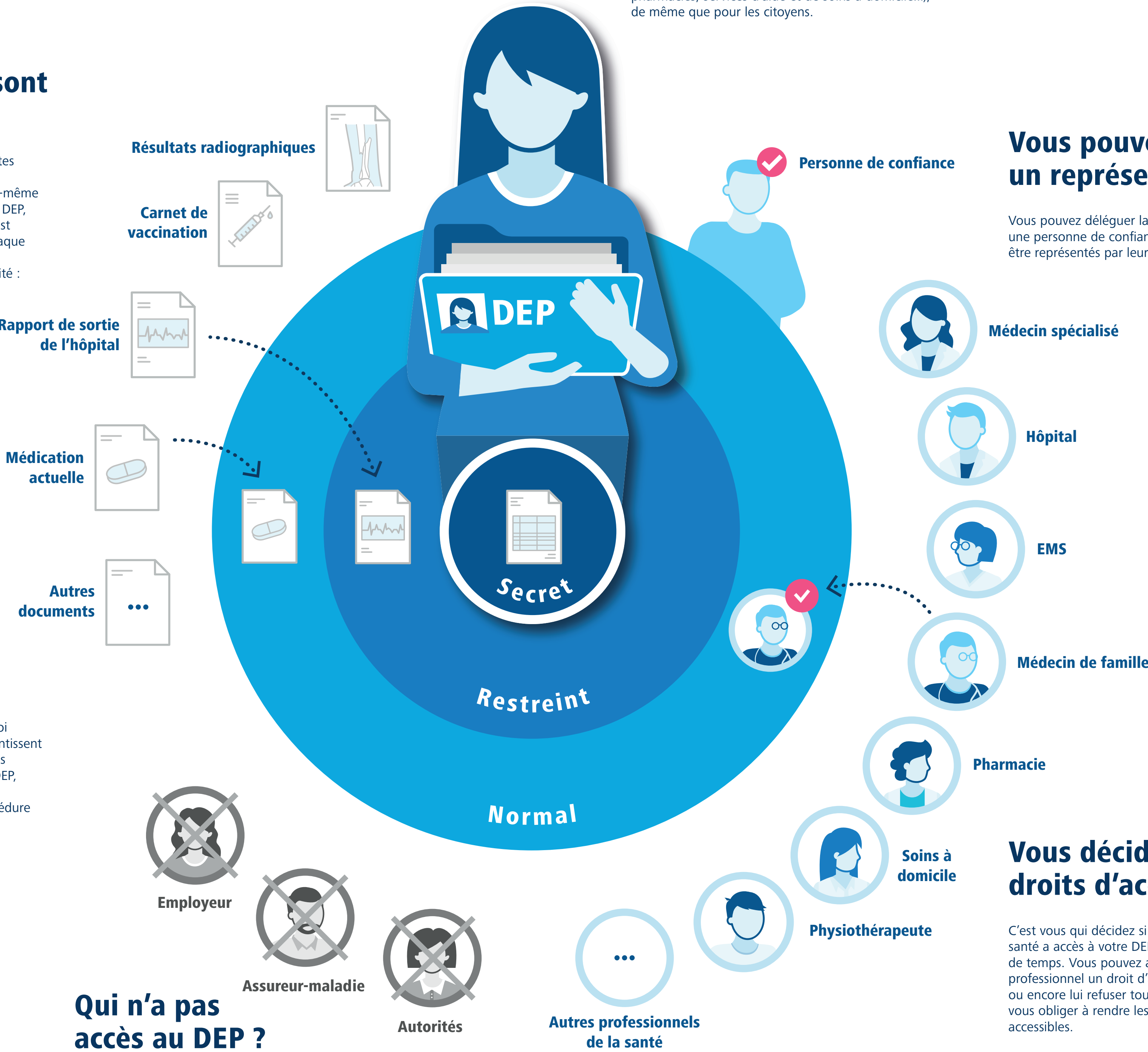
Facultatif pour vous

Les hôpitaux sont tenus de participer au dispositif et de déposer vos informations de santé dans votre DEP. Cette obligation s'applique aussi aux EMS à partir de 2022. La participation est facultative pour les autres acteurs (médecins de famille, pharmacies, services d'aide et de soins à domicile...), de même que pour les citoyens.

Quels documents sont dans le DEP ?

Le DEP contient les informations importantes pour votre traitement. Non seulement les professionnels de la santé, mais aussi vous-même pouvez enregistrer des documents dans le DEP, comme la carte de donneur d'organes. C'est vous qui déterminez qui peut consulter chaque document, et quand. Vous avez pour cela le choix entre trois niveaux de confidentialité :

- Niveau de confidentialité **Secret**
- Niveau de confidentialité **Restreint**
- Niveau de confidentialité **Normal**



Vous pouvez désigner un représentant

Vous pouvez déléguer la gestion de votre DEP à une personne de confiance. Les enfants peuvent être représentés par leurs parents.

Le DEP est-il sûr ?

La loi sur la protection des données et la loi sur le dossier électronique du patient garantissent la sécurité maximale et la protection de vos données. Avant de pouvoir accéder à un DEP, toute personne doit s'identifier au moyen d'un identificateur univoque et d'une procédure sécurisée. Tout accès au DEP est consigné.



Qui n'a pas accès au DEP ?

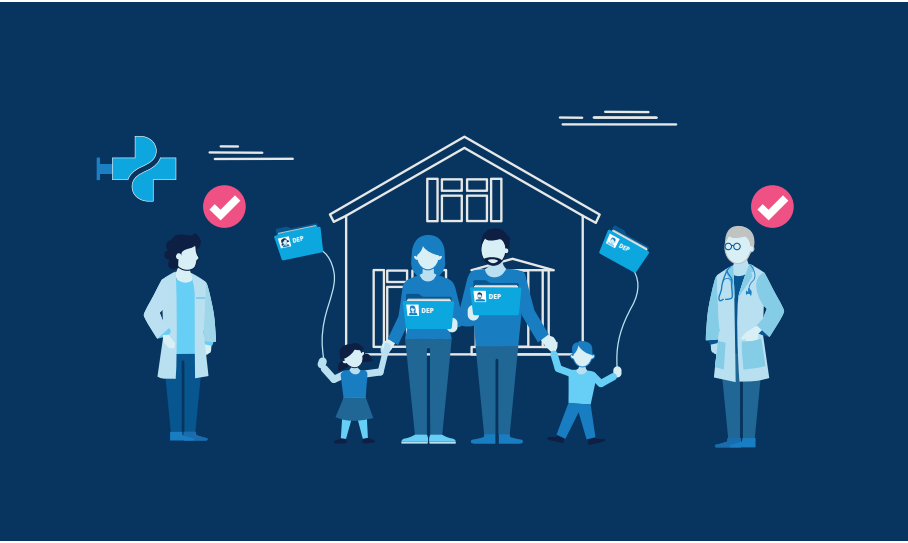
Les personnes et organisations non impliquées dans votre traitement n'ont pas accès au DEP.

Vous décidez des droits d'accès

C'est vous qui décidez si un professionnel de la santé a accès à votre DEP, et pour combien de temps. Vous pouvez attribuer à chaque professionnel un droit d'accès normal ou étendu, ou encore lui refuser tout accès. Nul ne peut vous obliger à rendre les documents de votre DEP accessibles.

Le DEP en action

Vidéos explicatives : www.dossierpatient.ch/clips



Le DEP pour toute la famille

Le statut de représentant permet à une personne de gérer le DEP de ses parents âgés ou de ses enfants mineurs. Ainsi, plus de risque d'oublier les vaccinations des enfants.



Disponible en cas d'urgence

En cas d'urgence, le DEP peut fournir des informations vitales, par exemple sur les maladies et allergies dont souffre une personne hospitalisée ou les médicaments qu'elle prend.



Plusieurs maladies – un seul DEP

Il n'est pas rare de souffrir de plusieurs maladies et d'avoir affaire à différents professionnels : cardiologue, pharmacien, soignant à domicile, etc. Grâce au DEP, tous disposent des mêmes informations.



Vue d'ensemble des médicaments

Avec le DEP, tous les professionnels autorisés peuvent consulter une liste actualisée des médicaments du patient. Ils peuvent ainsi éviter plus facilement les erreurs de médication et les interactions indésirables.